

LES GRAINS

PROPOSITION DE CONSULTATION SUR PLACE DES AGRICULTEURS DE L'OUEST AU SUJET DU BILL C-41

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Le bill C-41, portant sur la stabilisation de la production et de la vente des grains, qui a été présenté à la Chambre dernièrement, a semé la confusion dans l'Ouest; aussi, le ministre peut-il nous assurer que le comité de l'agriculture pourra se rendre dans l'Ouest s'il le désire, après la deuxième lecture du bill, pour aller questionner directement les agriculteurs des trois provinces des Prairies?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je ne pense pas pouvoir accepter cette demande sous prétexte que le bill a semé la confusion, mais j'en discuterais bien volontiers avec le leader à la Chambre d'une manière plus générale.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ADOPTION DE FRANÇAIS POUR LES COMMUNICATIONS SOL-AIR AUX AÉROPORTS DU QUÉBEC—LES RISQUES APPARENTS DE LA MESURE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. En vertu des accords de l'IATA, l'anglais est la langue universelle de communications sol-air lors des décollages et des atterrissages. Vu que l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes a émis un communiqué condamnant les communications sol-air effectuées en français au Québec, car elles constituent un danger pour les passagers et risquent même de provoquer des catastrophes, pourquoi une telle pratique a-t-elle été autorisée? Le premier ministre suppléant prendra-t-il des mesures en vue de mettre un terme à cette politique?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question grave et je tenterai d'y répondre demain.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE SUR LES AGISSEMENTS DU SIM—DEMANDE DE RAPPORT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, au sujet du Syndicat international des marins et des accusations de violence, d'intimidation, de constitution de listes noires, etc., portées contre lui. Lundi dernier, le premier ministre a indiqué que le ministère de la Justice étudiait la nécessité de mener une vaste enquête. Le ministre a-t-il décidé si le gouvernement, la police et les municipalités de l'Ontario pouvaient mener cette enquête eux-mêmes ou si le gouvernement fédéral devait s'en mêler? Si le gouvernement a pris une décision, quelle est-elle?

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai obtenu d'autres renseignements là-dessus et je vais prochainement avoir des entretiens avec certains

Questions orales

de mes collègues pour voir quelles sont les prochaines mesures à prendre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ENQUÊTE AUX TERMES DU CODE DU TRAVAIL DU CANADA SUR LES AGISSEMENTS DU SIM

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Le ministre sait qu'en vertu de l'article 196, il peut ordonner une enquête pour ramener la paix industrielle ce qui serait nécessaire dans la situation actuelle, nous en conviendrons tous. Le ministre peut-il nous dire s'il va, avec le ministre de la Justice, examiner la possibilité d'ordonner cette enquête aux termes du Code du travail du Canada et, dans l'affirmative, va-t-il collaborer avec le ministre de la Justice pour qu'une décision soit prise à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de la Justice parlait de ses collègues lorsqu'il a dit qu'il discuterait bientôt avec eux des renseignements qu'il vient de recevoir. Il ne les a pas encore consultés. S'il ressortait de ces entretiens qu'il y a lieu de prendre d'autres mesures—je ne puis dire que cela soit nécessaire pour le moment—je pense qu'en effet le recours au Code du travail est l'une des solutions à envisager.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

DEMANDE DE REFUS DE FINANCEMENT DES CONTRATS STIPULANT LE BOYCOTTAGE DU COMMERCE AVEC ISRAËL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je vais poser ma question au premier ministre suppléant. Le gouvernement va-t-il ordonner à la Société d'expansion des exportations de cesser immédiatement de garantir ou de financer des contrats de vente entre des compagnies canadiennes et des pays arabes, car aux termes de ces contrats, ces compagnies consentent à respecter les dispositions du boycottage arabe et à ne pas faire de commerce avec Israël? Le ministre se rend-il compte que, s'il ne prend pas une telle mesure, on pourra croire que cet organisme du gouvernement fédéral approuve le boycottage arabe de la part de certaines compagnies canadiennes, ce qui ternirait l'excellente réputation acquise au fil des ans par la Société d'expansion des exportations?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je signale d'abord à mon ami le député que le gouvernement s'inquiète au plus haut point de cette affaire. Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a ordonné à la Société d'expansion des exportations, de réviser, dans le cadre du mandat accordé par la loi, la disposition sur le boycottage arabe en ce qui concerne l'assurance et les prêts directs.